

**ARRETE DU MAIRE PORTANT RESTRICTION DE  
STATIONNEMENT  
RUE DU PRIEURÉ**

Le Maire de la Commune d'Auneuil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990 modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des Routes et des Autoroutes et l'Instruction Interministérielle – livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – pris en vertu de son article 1<sup>er</sup> et approuvé par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le stationnement des usagers et du personnel communal, de leur réserver des emplacements rue du Prieuré.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er:**

Les 27 places de stationnement, dont 2 places réservées aux personnes titulaires d'une carte de stationnement (CES : Carte Européenne de stationnement ou CMI : Carte Mobilité Inclusion), implantées face à la Mairie et à la parcelle AH 90 rue du Prieuré sont exclusivement réservées aux usagers et au personnel de la mairie.

**ARTICLE 2:**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune d'Auneuil

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur l'Officier commandant le groupement de Gendarmerie d'Auneuil, Monsieur le Gardien de la Police Municipale de la Commune d'Auneuil, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur place.

Fait à Auneuil, le 7 août 2019



**Robert CHRISTIAENS**  
Maire d'Auneuil